Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260408-063D_2026-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN **COMMUNE DE BADEN**

Nombre de Conseillers	
En exercice :	**29**
Présents :	**28**
Votants :	**29**

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 27 mars 2026 et sous la présidence de Monsieur Christophe BÉDARD, Maire.

Présents : Élise FERRY, Jean-Charles DUMONT, Aurélie BERSIER, Armelle LATTARD, Paul HAROCH, Perrine TANGUY, Philippe FERNANDEZ, Victoire DORISE, Michel ADELAÏDE, Anaïs RUPIN, Daniel GUILLEMOT, Catherine VERNIER, Thibaut DE LA VILLARMOIS, Corinne RUYSSEN, Bertrand ROBIC, Nathalie LE GUEN, Valéry JACOB, Christine DE MEDTS, Nathan RIO, Sylvie MAHÉO, Didier VAUTRIN, Patrick PIQUET, Chantal DE GRAEVE, Yannick LECOANET, Nadège CORSO, Marc PETITRENAUD, Virginie LE GALL

Ont donné procuration : Philippe EVEZARD à Michel ADELAÏDE

Secrétaire de séance : Thibaut DE LA VILLARMOIS

Le procès-verbal de la précédente réunion est arrêté à l'unanimité.

063D/2026 - INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection du maire et de sept adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 30 mars 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints et conseillers municipaux délégués,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de la strate démographique de 3.500 à 9.999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 58,3%,

Considérant que pour une commune de la strate démographique de 3.500 à 9.999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 23,32%,

Considérant que l'indemnisation d'un conseiller municipal délégué est possible dans le respect de l'enveloppe indemnitaire maximale allouée au Maire et aux adjoints,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

↳ de fixer les barèmes indemnitaires suivants : 58,3% pour le Maire, 23,32% pour les sept adjoints au Maire et 6% pour les conseillers municipaux délégués ;

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260408-063D_2026-DE

↳ d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2026 ;

↳ de donner tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

Le présent bordereau est adopté à la majorité absolue (7 votes contre : MM. VAUTRIN, de GRAEVE, PIQUET, CORSO, LECOANET, PETITRENAUD, LE GALL).

Fait à BADEN, le 08 avril 2026
Le Maire,
Christophe BÉDARD

MAIRIE DE BADEN
MORBIHAN

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN COMMUNE DE BADEN

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260408-063D_2026-DE

FEUILLET 2026-00261

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS
TABLEAU RECAPITULATIF
ANNEXE A LA DELIBERATION
Article L.2123-20-1 II al.2 du CGCT

Nom – Prénom	Qualité	Taux Indemnité
BÉDARD Christophe	Maire	58,30% de l'indice brut terminal
DUMONT Jean-Charles	1er adjoint	23,32% de l'indice brut terminal
FERRY Elise	2ème adjointe	23,32% de l'indice brut terminal
EVEZARD Philippe	3ème adjoint	23,32% de l'indice brut terminal
BERSIER Aurélie	4ème adjointe	23,32% de l'indice brut terminal
HAROCH Paul	5ème adjoint	23,32% de l'indice brut terminal
LATTARD Armelle	6ème adjointe	23,32% de l'indice brut terminal
FERNANDEZ Philippe	7ème adjoint	23,32% de l'indice brut terminal
GUILLEMOT Daniel	Conseiller municipal délégué	6% de l'indice brut terminal
TANGUY Perrine	Conseillère municipale déléguée	6% de l'indice brut terminal
ADELAIDE Michel	Conseiller municipal délégué	6% de l'indice brut terminal